



Les chiffres-clés de la Justice 2014



Directeur de la publication

Benjamin Camus

Sous-directeur de la Statistique et des Études

Coordination

Thérèse Ferré - Viviane Ravilly-Silva

Réalisation

Faustine Büsch - Marie-Dominique Minne - Marylène Legargasson

Conception et Impression

Nyl communication

Diffusion

Sous-direction de la Statistique et des Études

Ministère de la Justice

Les chiffres-clés de la Justice 2014

Secrétariat général
Service support et moyens du ministère
Sous-direction de la Statistique et des Études

13, place Vendôme - 75042 Paris Cedex 01

ISBN 978-2-11-139141-3

© Justice 2014

SOMMAIRE

Chiffres	
Les chiffres-clés	4
Les moyens	6
Les juridictions	8
La justice civile	10
La justice pénale	14
La justice des mineurs	20
L'administration pénitentiaire	26
L'aide juridictionnelle	31
La justice administrative	32
L'indemnisation en matière de détention provisoire	34
L'indemnisation des victimes d'infractions	34
L'accès au droit	35
Les auxiliaires de la justice	35
Liste des sigles et abréviations	37

Cartes	
Découpage judiciaire de la France	8
Centres éducatifs renforcés, centres de placement immédiat et centres éducatifs fermés	23
Établissements pénitentiaires	26
Cours administratives d'appel et tribunaux administratifs	33

LES CHIFFRES-CLÉS

Budget 2014

7,82 milliards d'euros

Effectifs budgétaires 2014

77 951 agents

Implantations immobilières en 2014

6 002 950 m²

Juridictions de l'ordre judiciaire [y compris les collectivités d'outre-mer]

- 1 cour de cassation
- 36 cours d'appel
 - 1 tribunal supérieur d'appel
- 161 tribunaux de grande instance (dont 16 à compétence commerciale)
 - 4 tribunaux de première instance (dont 2 à compétence commerciale)
- 155 tribunaux pour enfants
- 115 tribunaux des affaires de sécurité sociale
- 307 tribunaux d'instance et tribunaux de police
- 210 conseils de prud'hommes
 - 6 tribunaux du travail
- 136 tribunaux de commerce

Juridictions de l'ordre administratif

- 1 conseil d'État
- 8 cours administratives d'appel
- 42 tribunaux administratifs

Activité des juridictions en 2013

■ Justice civile

2 698 628 décisions en matière civile et commerciale
dont 253 466 référés

■ Justice administrative

221 882 affaires réglées par les juridictions administratives

■ Justice pénale

1 195 698 décisions en matière pénale
11 745 384 amendes forfaitaires majorées
4 355 958 affaires traitées par les parquets
1 303 469 affaires poursuivables
dont 1 167 473 affaires poursuivies ou ayant donné lieu à procédure alternative

Taux de réponse pénale : 89,6 % [89,2 % en 2012]

■ Justice pénale (suite)

1 091 934 condamnations et compositions pénales prononcées pour :

- 2 681 pour des crimes
- 637 838 pour des délits
- 39 344 pour des contraventions de 5^{ème} classe
- 412 071 pour des contraventions des quatre premières classes

■ Justice des mineurs

Activité des parquets en 2013

- 176 256 affaires traitées mettant en cause des mineurs
- 143 111 affaires poursuivables mettant en cause des mineurs

Taux de réponse pénale : 94,2 % [94,0 % en 2012]

Activité des juges des enfants en 2013

- 103 828 mineurs en danger dont le juge des enfants a été saisi
- 66 274 mineurs délinquants dont le juge des enfants a été saisi
- 15 821 familles faisant l'objet d'une mesure d'aide judiciaire

Activité des établissements de la protection judiciaire de la jeunesse

- 488 unités du secteur public
- 1 102 établissements du secteur associatif habilité
- 205 021 mesures suivies dans l'année
 - 168 359 dans le secteur public
 - 36 662 dans le secteur associatif à la charge de l'État - DPJJ

Administration pénitentiaire

191 établissements pénitentiaires

57 516 places au 1^{er} janvier 2014

77 883 détenus [écroués] au 1^{er} janvier 2014

89 290 entrants en prison en 2013

88 203 sortants de prison en 2013

174 108 personnes prises en charge par le milieu ouvert au 1^{er} janvier 2014

Aide juridictionnelle en 2013

919 625 admissions à l'aide juridictionnelle

dont

542 686 admissions sur contentieux civils et administratifs

376 627 admissions sur contentieux pénaux

Sauf mention contraire, les chiffres d'activité sont relatifs à la France métropolitaine et aux départements d'outre-mer.

LES MOYENS

Le budget de la justice

Crédits prévus pour 2014 et consommés pour 2013	Montants [en Mo d'euros]		Évolution 2014/13 en %
	2013	2014	
Crédits de paiement [en Mo d'euros]	7 574,29	7 824,12	+ 3,3
<i>dont dépenses de personnel</i>	4 610,93	4 770,44	+ 3,5
Répartition par programme			
Justice judiciaire	3 034,80	3 116,54	+ 2,7
Administration pénitentiaire	3 130,18	3 236,93	+ 3,4
Protection judiciaire de la jeunesse	765,88	785,27	+ 2,5
Accès au droit et à la justice	337,95	369,50	+ 9,3
Conduite et pilotage de la politique de la justice	301,94	311,70	+ 3,2
Conseil supérieur de la magistrature	3,54	4,18	+ 18,1
Autorisations d'engagement [en Mo d'euros]	7 043,44	7 575,21	+ 7,5
Part du budget de la Mission Justice dans le budget général de l'État - crédits de paiement - [en %]	2,64	2,66	

Source : RAP 2013 exécution et PAP 2014 demande

Frais de justice - Aide juridictionnelle

	Montants [en Mo d'euros]		Évolution 2014/13 en %
	2013	2014	
Frais de justice	477,0	457,6	- 4,1
Frais de justice criminelle, correctionnelle et de police [frais d'expertise, indemnités payées aux huissiers, aux jurés, aux témoins, frais postaux, ...]	328,0	261,8	- 20,2
Frais de justice civile et commerciale [enquêtes sociales, frais en matière de procédure de tutelle, de procédure collective de redressement et de liquidation judiciaire des entreprises en difficulté, frais postaux, ...]	63,8	64,9	+ 1,7
Autres frais de justice	85,2	130,9 ¹	+ 53,6
Aide juridictionnelle²			
Autorisation d'engagement (projet de loi de finance)	319,0	347,2	+ 8,8
Dépenses effectives (RAP)	369,1		

1. Y compris réforme médecine légale.

2. Dotation annuelle des CARPA, huissiers, experts, enquêteurs, ...

Source : PAP 2014

Les effectifs réels en 2014 [en équivalent temps plein travaillé]

	Effectifs		Variation 2014 - 2013
	2013	2014	
Ensemble de la Mission Justice¹	75 833	77 951	+ 2 118
Justice judiciaire	30 671	31 640	+ 969
Administration pénitentiaire	35 130	35 812	+ 682
Protection judiciaire de la jeunesse	8 183	8 507	+ 324
Conduite et pilotage de la politique de la justice et organismes rattachés	1 830	1 970	+ 140
Conseil supérieur de la magistrature	19	22	+ 3

1. Les catégories d'emplois retenues à l'entrée en vigueur de la LOLF sont : magistrats de l'ordre judiciaire (cat. 1) ; personnels d'encadrement (cat. 2) ; B métiers du greffe, de l'insertion et de l'éducatif (cat. 3) ; B administratifs et techniques (cat. 4) ; personnels de surveillance C (cat. 5) ; C administratifs et techniques (cat. 6). Les personnels des juridictions administratives et de la commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques, qui ne figurent plus dans le périmètre de la mission à l'entrée en vigueur de la LOLF, ne sont pas intégrés à cet ensemble.

Source : RAP 2013 et PAP 2014

Les implantations immobilières en 2014

Ensemble du ministère¹	6 002 950
Administration centrale [26 sites] ²	83 000
Cours et tribunaux [734 sites] après réforme de la carte judiciaire	2 174 000
Services déconcentrés de l'Administration pénitentiaire [293 sites]	3 344 080
Services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse [772 sites] (secteur public uniquement)	401 870

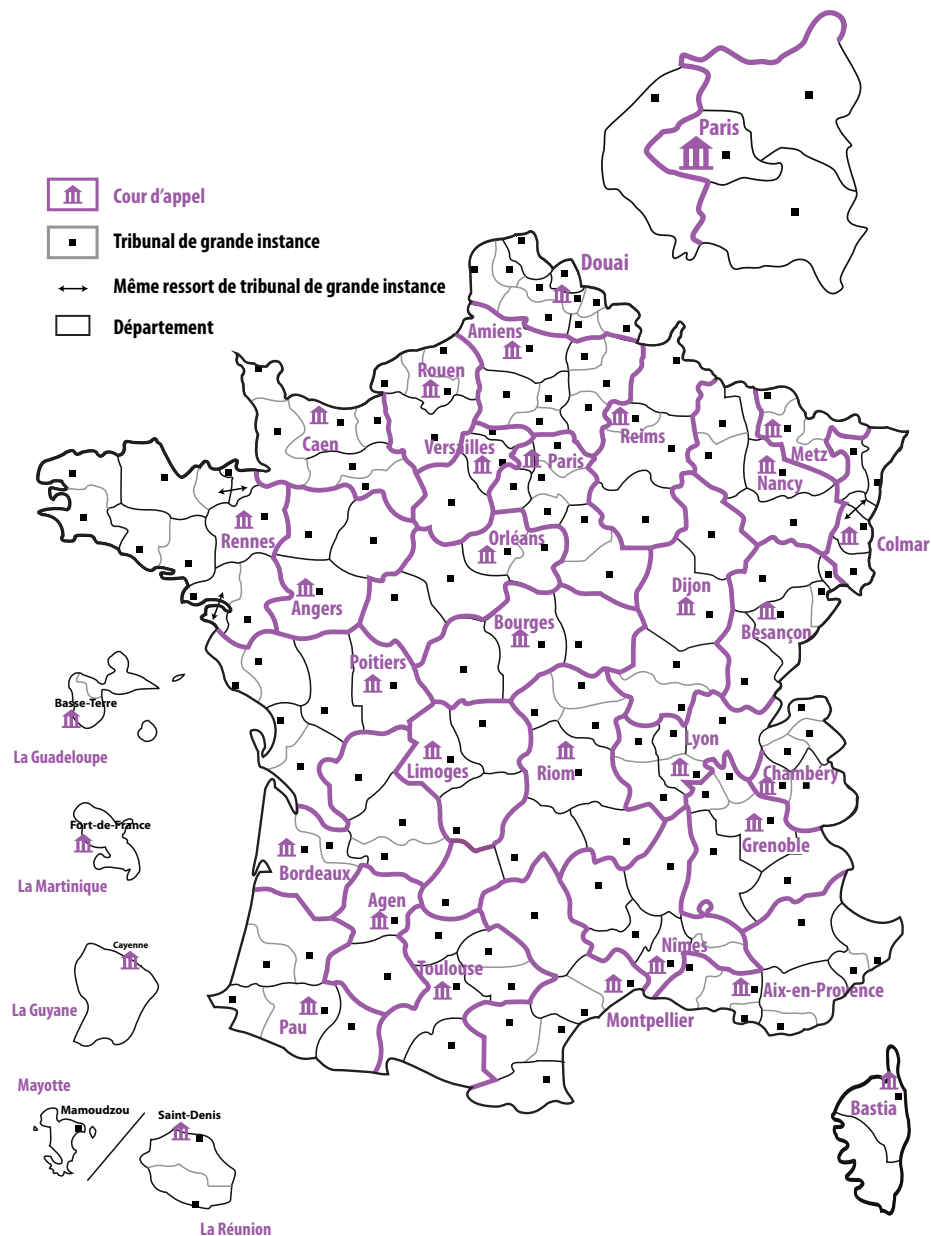
1. Locaux en propriété, location et mis à disposition.

2. Dont 15 000 m² hors Paris pour casier judiciaire national, centres informatiques et centres de recherche.

Source : Ministère de la Justice, bureau de la programmation et de l'investissement immobilier

LES JURIDICTIONS

Compétences territoriales des juridictions de l'ordre judiciaire



Source : Ministère de la Justice/DSJ

Nombre de juridictions dans chaque cour d'appel au 1^{er} janvier 2014

Ressort de Cour d'appel	Cour d'appel	Trib. sup. d'appel	TGI	CD	Trib. 1 ^{re} inst.	TE	TI et TP	CPH	Trib. du travail	TC et TPlcc ¹	TGlcc et TMC ²	TASS	TCI
France métropolitaine													
Agen	1		3			3	7	4		3		3	
Aix-en-Provence	1		8			8	19	11		12		5	1
Amiens	1		7			7	9	9		5		4	1
Angers	1		3			3	6	4		3		3	
Bastia	1		2			2	2	2		2		2	1
Besançon	1		5			5	9	7		4		5	1
Bordeaux	1		5			5	8	5		5		3	1
Bourges	1		3			3	5	3		3		3	
Caen	1		6			4	9	7		5		3	1
Chambéry	1		5			4	6	6		3		2	
Colmar	1		4			4	11	6		-	4	2	1
Dijon	1		4			4	8	4		4		3	1
Douai	1		10			10	17	16		6		5	1
Grenoble	1		5			5	7	6		4		4	
Limoges	1		3			3	4	4		3		3	1
Lyon	1		5			5	11	8		5		5	1
Metz	1		3			3	5	3		-	3	1	
Montpellier	1		6			6	8	8		6		4	1
Nancy	1		5			4	7	6		4		4	1
Nîmes	1		6			5	11	7		4		4	
Orléans	1		4			4	4	4		3		3	1
Paris	1		9			7	46	11		8		7	1
Pau	1		5			5	6	5		5		4	
Poitiers	1		6			5	11	8		5		5	1
Reims	1		4			4	5	5		4		3	1
Rennes	1		9			9	14	12		9		6	2
Riom	1		6			4	9	7		5		4	1
Rouen	1		4			4	6	6		5		3	1
Toulouse	1		5			5	9	6		5		4	1
Versailles	1		4			4	18	13		4		4	
Départements d'outre-mer													
Basse-terre	1		2			2	2	2		-	2	1	1
Cayenne	1		1	1		1	1	1		-	1	1	1
Fort-de-France	1		1			1	1	1		-	1	1	1
Saint-Denis	1		3			3	5	2	1	-	3	1	1
Collectivités d'outre-mer													
Basse-terre (St-Martin)								1					
Nouméa	1				2	2			2	1	1		
Papeete	1				1	1			3		1		
St-Pierre et Miquelon		1			1	1		1		1			
Total	36	1	161	1	4	155	307	210	6	136	16	115	26

1. TPlcc dans les collectivités d'outre-mer.

2. TMC dans les départements et collectivités d'outre-mer.

Source : Ministère de la Justice, direction des Services judiciaires, département du droit de l'organisation judiciaire

LA JUSTICE CIVILE

Affaires nouvelles en 2013

Juridictions civiles et commerciales	Toutes affaires		Évolution 2013/12 en %
		dont référés	
Toutes affaires nouvelles¹	2 761 554	253 626	+ 3,5
Cour de cassation	19 658		- 9,8
Cours d'appel	245 120	5 895	+ 3,7
Tribunaux de grande instance [hors compétence commerciale]	945 628	112 599	+ 1,7
<i>dont ordonnances sur requête</i>	112 031		+ 2,6
Tribunaux d'instance	717 379	81 789	+ 6,3
<i>dont juridictions de proximité</i>	74 705		- 2,4
Juge des enfants [assistance éducative] ²	341 332		+ 1,3
Juridictions commerciales ³	189 503	24 288	- 3,6
Tribunaux des affaires de sécurité sociale	97 286		+ 0,5
Conseils de prud'hommes	205 648	29 055	+ 17,0

1. Non compris ordonnances sur requête [TI et JEX], procédures d'injonction de payer et de saisie sur rémunération [cf. p. 13], contentieux électoraux et répartition prud'homale.

2. Mesures individuelles nouvelles et renouvelées [cf. p. 20].

3. Y compris les TGI à compétence commerciale des cours d'appel de Metz et Colmar et les tribunaux mixtes de commerce des DOM.

Nature d'affaire	Cours d'appel		Tribunaux de grande instance [hors commerce]		Tribunaux d'instance et juridictions de proximité	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Toutes affaires nouvelles	245 120		945 628		717 379	
<i>dont affaires au fond¹</i>	214 559	100,0	718 736	100,0	626 943	100,0
Droit des personnes	8 461	3,9	128 296	17,9	265 938	42,4
Droit de la famille	31 733	14,8	383 568	53,4	2 260	0,4
Droit des affaires	9 742	4,5	13 637	1,9	6 294	1,0
Surendettement et entreprises en difficulté ²	7 597	3,5	10 405	1,4	49 977	8,0
Droits des contrats	42 621	19,9	65 846	9,2	245 879	39,2
Droit de la responsabilité	6 027	2,8	37 139	5,2	10 469	1,7
Droit des biens	11 909	5,6	56 870	7,9	33 006	5,3
Relations du travail et protection sociale	71 316	33,2	2 571	0,4	11 316	1,8
Relations avec les personnes publiques	18 399	8,6	1 796	0,2	296	0,0
Procédures particulières	6 754	3,1	18 608	2,6	1 508	0,2

1. Affaires au fond = affaires nouvelles hors référés, ordonnances sur requête et certaines procédures particulières.

2. Associations et professions libérales devant le TGI.

Source : Ministère de la Justice/SG/SDSE, Répertoire général civil - rapport annuel de la Cour de cassation

Affaires terminées en 2013

Juridictions civiles et commerciales	Toutes affaires		Évolution 2013/12 en %
		dont référés	
Toutes affaires terminées¹	2 698 628	253 466	+ 1,9
Cour de cassation	20 049		- 4,0
Cours d'appel	232 388	5 735	- 0,8
Tribunaux de grande instance [hors compétence commerciale]	923 313	112 599	- 1,7
<i>dont ordonnances sur requête</i>	112 510		+ 0,9
Tribunaux d'instance ¹	735 928	81 789	+ 11,0
<i>dont juridictions de proximité</i>	73 755		- 11,2
Juge des enfants [assistance éducative] ²	341 332		+ 1,3
Juridictions commerciales ³	174 419	24 288	- 2,9
Tribunaux des affaires de sécurité sociale	86 890		+ 0,5
Conseils de prud'hommes	184 309	29 055	- 1,9

1. Non compris ordonnances sur requête [TI et JEX], procédures d'injonction de payer et de saisie sur rémunération [cf. p. 13], contentieux électoraux et départition prud'homale.

2. Mesures individuelles nouvelles et renouvelées [cf. p. 20].

3. Y compris les TGI à compétence commerciale des cours d'appel de Metz et Colmar et les tribunaux mixtes de commerce des DOM.

Durée moyenne des affaires terminées [en mois]

	2012	2013	
		Toutes affaires	Référés
Cours d'appel	11,7	11,7	1,8
Tribunaux de grande instance	7,1	6,9	2,0
Tribunaux d'instance et juridictions de proximité ¹	4,7	4,8	3,5
Conseils de prud'hommes	13,3	13,7	1,9
Tribunaux de commerce	5,4	5,2	2,3

1. cf. note 1 ci-dessus.

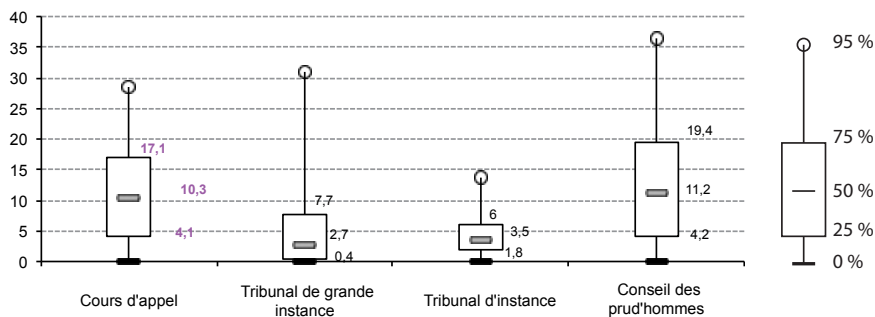
Affaires en cours au 31 décembre 2013

	Stock	Évolution 2013/12 en %	Âge du stock [en mois]
Cours d'appel	249 827	+ 5,4	10,5
Tribunaux de grande instance	672 939	+ 3,4	14,1
Conseils de prud'hommes [hors référés]	223 957	+ 10,5	12,3

Source : Ministère de la Justice/SG/SDSE, Répertoire général civil - rapport annuel de la Cour de cassation

Durée de règlement des affaires civiles terminées en 2013

Durée en mois des contentieux civils¹



Lecture : dans les cours d'appel,

- 25 % des affaires se terminent au bout de **4,1** mois
- 50 % des affaires se terminent au bout de **10,3** mois
- 75 % des affaires se terminent au bout de **17,1** mois

1. Tous contentieux civils terminés en 2013 (tous modes de fin confondus).

Taux d'appel sur les jugements au fond prononcés en 2012

Tribunaux de grande instance en 1 ^{er} ressort	19,7 %
Tribunaux d'instance	5,3 %
Conseils de prud'hommes en 1 ^{er} ressort	67,0 %
Tribunaux de commerce en 1 ^{er} ressort	13,2 %

Quelques indicateurs pour 2013 (hors référés)

Nationalité²

24 099 acquisitions par déclaration anticipée de la nationalité française à raison de naissance et de la résidence en France

2 080 acquisitions sans formalité à raison de naissance et de la résidence

2. Toutes les acquisitions de nationalité ne sont pas enregistrées au ministère de la Justice.

Source : Ministère de la Justice/SG/SDSE, exploitation statistique du Répertoire général civil

Quelques indicateurs pour 2013 (hors référés)

Protection juridique des majeurs

70 331	ouvertures d'une mesure de protection des majeurs
38 339 (54 %)	tutelles
30 751 (44 %)	curatelles
1 241 (2 %)	sauvegardes de justice
	<i>dont 47 % sont gérées par la famille</i>

Droits attachés à la personne

65 786	demandes relatives aux soins psychiatriques sans consentement
26 453	demandes relatives à la rétention d'étrangers

Famille

370 695	demandes au juge aux affaires familiales
	<i>dont 133 169 (36 %) demandes relatives à l'autorité parentale et droit de visite</i>
	<i>dont 33 383 (9 %) demandes de contribution à l'entretien de l'enfant</i>
125 109	divorces prononcés
	<i>dont 66 640 (53 %) divorces par consentement mutuel</i>
168 779	Pacs enregistrés
	<i>dont 13,6 % chez un notaire</i>
55 977	dissolutions de Pacs

Entreprises en difficulté (TC, TGlc, TMC, TGI)

80 150	demandes d'ouverture d'une procédure
	<i>dont 2 219 (3 %) mandats ad hoc</i>
	<i>dont 2 874 (4 %) conciliations</i>
	<i>dont 27 622 (34 %) redressements judiciaires</i>
	<i>dont 45 123 (56 %) liquidations judiciaires</i>
	<i>dont 2 267 (3 %) sauvegardes</i>

Surendettement des particuliers

134 913	affaires de surendettement des particuliers
74 460	demandes de rétablissement personnel
	<i>dont 1 585 avec liquidation judiciaire</i>

Contentieux de l'impayé (y compris référés)

152 035	demandes pour paiement des loyers et/ou résiliation-expulsion
	<i>dont 68 306 (45 %) en procédure de référé</i>
528 903	injonctions de payer

Source : Ministère de la Justice/SG/SDSE, exploitation statistique du Répertoire général civil

LA JUSTICE PÉNALE

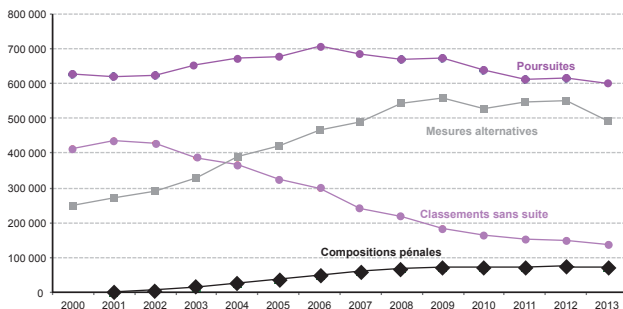
Activité des parquets en 2013

	2013	%		Évolution 2013/12 en %
Procès-verbaux reçus	4 909 106	100,0		- 2,2
<i>dont auteur inconnu¹</i>	2 800 000	57,0		-
Affaires traitées	4 355 958			- 3,3
Classement d'affaires non poursuivables	3 052 489	100,0		- 2,0
Infractions mal caractérisées, charges insuffisantes	492 267	16,1		- 1,8
Défaut d'élucidation	2 560 222	83,9		- 2,1
Orientations des affaires poursuivables	1 303 469	100,0		- 6,3
Poursuites	600 652	46,1	(a)	- 2,2
devant le tribunal correctionnel	492 798			- 1,5
dont				
<i>en comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité</i>	65 090			+ 6,5
<i>ordonnance pénale</i>	144 775			- 1,7
devant le juge d'instruction	17 766			- 0,3
devant le juge des enfants	50 303			- 2,8
devant le tribunal de police	39 785			- 10,9
Compositions pénales	73 732	5,7	(b)	- 3,5
Procédures alternatives aux poursuites	493 089	37,8	(c)	- 10,3
Classements sans suite ²	135 996	10,4		- 9,7
Taux de réponse pénale [a+b+c]	89,6%			[89,2% en 2012]

1. 61 % des affaires sans auteur font l'objet d'un simple compostage.

2. Motifs : recherches infructueuses, désistement ou carence du plaignant, état mental déficient, responsabilité de la victime, victime désintéressée d'office, régularisation d'office, préjudice ou trouble peu important.

Orientations données par le parquet aux affaires poursuivables



Source : Ministère de la Justice/SG/SDSE, exploitation statistique des cadres du parquet, système d'information décisionnel pénal

Décisions rendues en 2013

	2013	Évolution 2013/12 en %
Par les juridictions pénales¹ [hors amendes forfaitaires majorées]	1 195 698	- 4,1
Cour de cassation	8 158	- 6,3
<i>dont questions prioritaires de constitutionnalité</i>	177	- 6,8
Cours d'appel	104 985	+ 1,4
Chambre des appels correctionnels	47 052	- 3,0
<i>dont arrêts sur intérêts civils</i>	4 156	- 0,9
Chambre de l'application des peines	18 627	- 2,1
Chambre de l'instruction	39 306	+ 9,3
Cours d'assises	3 426	- 1,7
<i>dont cours d'assises d'appel</i>	570	+ 18,8
Tribunaux correctionnels	623 844	- 2,9
Jugements sur l'action publique	576 859	- 2,8
Jugements portant condamnation ou relaxe	356 905	- 5,0
Citation directe ou comparution volontaire	43 377	- 16,8
Convocation par procès-verbal du Procureur de la République	20 344	+ 3,5
Convocation par procès-verbal de l'Officier de police judiciaire	202 452	- 1,5
Comparution immédiate	46 858	- 0,5
Renvoi du juge d'instruction ou de la chambre d'instruction	16 100	+ 20,7
Opposition	16 674	- 8,6
Non Déterminé	11 100	ns
Ordonnances pénales	150 327	+ 0,7
Ordonnances d'homologation de CRPC	69 627	+ 1,4
Jugements sur intérêts civils	46 985	- 3,4
Tribunaux de police	50 968	- 15,7
Juridictions de proximité	341 007	- 6,1
Juges et tribunaux pour enfants	63 310	- 3,9
Amendes forfaitaires majorées	11 745 384	+ 13,7

1. En décisions/personnes pour les cours d'assises, tribunaux correctionnels, de police, les juridictions de proximité et juges et tribunaux pour enfants. En décisions pour la cour de cassation et les cours d'appel.

Affaires en cours au 31 décembre 2013

	2013	Évolution 2013/12 en %
Cours d'appel - chambres des appels correctionnels	29 266	+ 0,6
Cours d'appel - chambres de l'application des peines	3 491	+ 18,8
Cours d'appel - chambres de l'instruction	7 801	- 9,0
Cours d'assises d'appel	495	+ 14,3
Cours d'assises de 1 ^{er} ressort	1 743	- 3,0
Tribunaux correctionnels	nd	nd

Source : Ministère de la Justice/SG/SDSE, cadres du parquet, tableaux de bord des tribunaux pour enfants, système d'information décisionnel pénal - rapport annuel de la cour de cassation

Activité des juges d'instruction en 2013

Affaires nouvelles

- 17 766** affaires nouvelles
dont 5 % sans auteur
56 % avec un auteur
39 % avec 2 auteurs ou plus
- 26 772** personnes mises en examen
dont 14 % de mineurs [3 695]

Nature d'affaire des personnes mises en examen	Nombre	%
Atteintes aux personnes	12 053	45,0
Atteintes aux biens	8 703	32,5
Atteintes à l'autorité de l'État	1 968	7,4
Infractions économiques et financières	758	2,8
Infractions en matière de santé publique	2 875	10,7
<i>dont stupéfiants</i>	2 832	10,6
Infractions à la législation du travail	264	1,0
Autres	151	0,6
Ensemble	26 772	100,0

Affaires terminées

29 500 personnes mises en examen

Mode de clôture	%
Renvoi devant la cour d'assises	7,3
Renvoi devant le tribunal correctionnel	74,2
Renvoi devant le juge ou le tribunal pour enfants	7,0
Non lieu	6,9
<i>dont irresponsabilité pénale [art.122]</i>	0,5
Jonction, dessaisissement, incompétence, extinction de l'action publique, autres	4,6

Durée de l'instruction en 2013 [en mois]

	Moyenne	Médiane ¹
Toutes affaires	26,6	21,6
Crimes	25,9	21,7
Délits	26,9	21,5

1. Lecture : 50 % des crimes ont une durée d'instruction inférieure ou égale à 21,7 mois.

Source : Ministère de la Justice/SG/SDSE, système d'information décisionnel pénal, répertoire de l'instruction

Condamnations et compositions pénales en 2013

Crimes, délits, contraventions de 5^{ème} classe

unité : condamnation et composition pénale

	Tous condamnés	Majeurs	Mineurs
Crimes	2 681	2 124	557
Délits	637 838	589 093	48 745
Contraventions de 5 ^{ème} classe	39 344	38 508	836
Toutes infractions	679 863	629 725	50 138

Nature de l'infraction et type de juridiction

unité : condamnation et composition pénale

Nature de l'infraction principale	Toutes juridictions	dont		
		Cour d'assises majeurs et mineurs	Tribunal correctionnel	Juge des enfants Tribunal pour enfants
Toutes natures d'infractions	679 863	2 706	569 154	48 807
Compositions pénales	69 858		67 983	1 577
Condamnations	610 005	2 706	501 171	47 230
Atteintes aux personnes	102 644	1 838	75 903	10 881
<i>dont homicides volontaires</i>	420	412		8
<i>viols</i>	1 188	969		200
<i>coups et violences volontaires</i>	65 633	355	46 302	8 154
<i>homicides et blessures involontaires</i>	8 846	3	7 952	117
<i>dont : par conducteur</i>	7 765	1	7 190	91
Atteintes aux biens	133 599	719	96 500	26 170
<i>dont vols, recels, destructions et dégradations</i>	117 782	718	83 492	24 690
Matière économique et financière	14 559		11 816	112
<i>dont chèques</i>	2 551		2 351	69
<i>travail illégal</i>	3 840		3 500	1
Circulation routière et transports	253 312	2	226 853	2 327
<i>dont conduite en état alcoolique</i>	111 550	1	109 710	136
<i>défaut d'assurance</i>	27 452		27 021	223
<i>conduite sans permis ou malgré suspension</i>	56 674		53 945	1 167
<i>grand excès de vitesse</i>	13 826		286	1
Autres infractions	105 891	147	90 099	7 740
<i>dont stupéfiants¹</i>	56 697	9	50 662	4 084
<i>outrages et rébellion à agent de la force publique</i>	16 560		13 606	2 027
<i>séjour irrégulier des étrangers</i>	1 439	2	1 321	5

1. Trafic, détention, transport, cession et usage.

Source : Ministère de la Justice/SG/SDSE, exploitation statistique du casier judiciaire national (données provisoires)

Les condamnations en 2013

Nature de la peine principale	Nombre	Quantum moyen ferme
Toutes peines	610 005	
Réclusion criminelle	1 032	
<i>dont à perpétuité</i>	12	14,6 ans ¹
Peine d'emprisonnement	297 459	
<i>dont en tout ou partie ferme</i>	128 177	8,3 mois ²
Peine d'amende	214 041	487 euros
Peine alternative	67 152	
<i>dont suspension du permis de conduire</i>	16 797	
<i>jour amende</i>	25 286	
<i>travail d'intérêt général</i>	16 966	
Mesure et sanction éducative	24 417	
Dispense de peine	5 904	

1. Hors réclusion criminelle à perpétuité.

2. 8,1 mois en 2012 (donnée rectifiée).

Condamnations après détention provisoire	31 955	Durée de détention provisoire [en mois]
dont crimes	1 973	25,2
délits	29 972	4,0
dans le cadre d'une instruction	16 454	7,0
dans le cadre d'une comparution immédiate	13 518	0,4

Durées de procédure [en mois]	1 ^{ère} instance ¹	Appels ¹
Crimes	37,9	18,6
Délits	11,9	16,3
Contraventions de 5 ^e classe	10,2	12,2

1. En première instance, pour les délits, délai entre l'infraction et la condamnation ; pour les crimes, durée de l'instruction plus délai de l'audience. En appel, délai entre la première décision et l'appel.

unité de compte : condamnations/personnes

Condamnés	Nombre	%
Ensemble	610 005	100,0
Âge		
Moins de 18 ans	48 520	8,0
De 18 ans à moins de 25 ans	181 310	29,7
De 25 ans à moins de 40 ans	226 765	37,2
De 40 ans à moins de 60 ans	135 437	22,2
60 ans et plus	17 973	2,9
Sexe		
Hommes	548 804	90,0
Femmes	61 201	10,0
Nationalité		
Français	513 619	84,2
Étrangers	85 199	14,0
Non déclarée	11 187	1,8

Source : Ministère de la Justice/SG/SDSE, exploitation statistique du casier judiciaire national (données provisoires)

Récidive et réitération parmi les condamnés d'une année donnée

Le taux de condamnés en récidive légale mesure la part des condamnés de 2012 en état de récidive [art 132-10 et 132-8 du Code pénal].

Le taux de réitérants mesure la part des condamnés de 2012 qui avaient déjà été condamnés dans un délai maximum de cinq ans pour un délit sanctionné avant l'infraction visée par la condamnation de 2012 [art 132-16-7 al.1 du Code pénal].

Récidive légale et réitération parmi les condamnés de 2012

Nature de l'infraction sanctionnée	Taux de récidive légale ¹ en %	Taux de réitérants en %
Tous types de crimes	5,7	
Homicides volontaires	5,0	
Crimes sexuels	3,3	
Vols criminels	11,3	
Tous types de délits	11,3	28,3
<i>dont vols, recels</i>	<i>16,6</i>	<i>28,8</i>
<i>destructions, dégradations</i>	<i>4,2</i>	<i>35,1</i>
<i>conduite en état alcoolique</i>	<i>16,0</i>	<i>16,7</i>
<i>violences volontaires</i>	<i>11,4</i>	<i>28,5</i>
<i>délits sexuels</i>	<i>5,6</i>	<i>13,1</i>
<i>outrages et rébellion</i>	<i>5,4</i>	<i>50,8</i>
<i>stupéfiants</i>	<i>10,6</i>	<i>35,8</i>
<i>police des étrangers</i>	<i>5,7</i>	<i>20,8</i>

1. Taux calculé sur les infractions principales uniquement et incluant les récidives de tentatives.

LA JUSTICE DES MINEURS

Mineurs en danger en 2013

Activité des juges des enfants	2013	Évolution 2013/12 en %
Mineurs en danger dont le juge des enfants a été saisi	103 828	+ 1,2
Agés de 0 à 6 ans	32 123	+ 1,4
7 à 12 ans	32 653	+ 0,5
13 à 15 ans	23 561	+ 0,2
16 à 17 ans	15 169	+ 3,5
non renseigné	322	+ 9,5
Mineurs suivis par le juge des enfants¹ au 31 décembre	226 914	+ 1,6
Mesures individuelles prononcées	341 332	+ 1,3
Mesures d'investigations [nouvelles et renouvelées]	51 804	+ 2,6
Mesures d'AEMO [nouvelles et renouvelées]	145 294	- 0,1
Mesures de placement [nouvelles et renouvelées]	144 234	+ 2,2
Mesures d'aide judiciaire		
Familles faisant l'objet d'une MAJ [nouvelle et renouvelée]	15 821	- 1,1
Mineurs appartenant à ces familles	44 627	- 3,1

1. Hors mesures d'aide judiciaire.

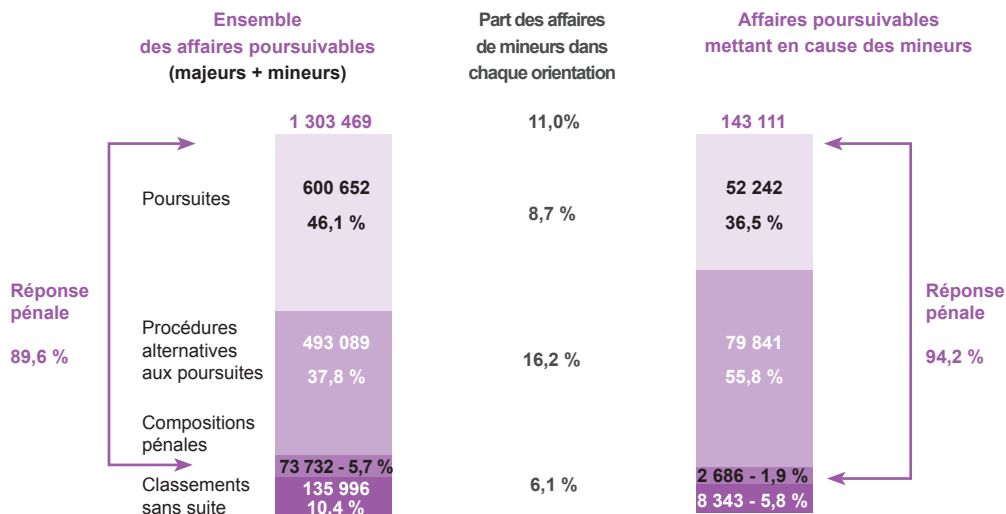
Source : Ministère de la Justice/SG/SDSE, tableaux de bord des tribunaux pour enfants

Mineurs délinquants en 2013

Activité des parquets concernant les mineurs	2013	%	Évolution 2013/12 en %
Affaires traitées	176 256		- 2,7
Classement d'affaires non poursuivables	33 145	100,0	- 0,1
Infractions mal caractérisées, motifs juridiques	27 324	82,4	+ 0,8
Mineurs hors de cause	5 821	17,6	- 4,2
Orientations des affaires poursuivables	143 111	100,0	- 3,3
Poursuites	52 242	36,5 (a)	- 2,9
devant le juge des enfants	50 037		- 2,8
devant le juge d'instruction	1 663		- 9,2
procédures de présentation immédiate	542		+ 4,2
Procédures alternatives aux poursuites	79 841	55,8 (b)	- 3,5
<i>dont rappels à la loi</i>	50 448		- 5,7
Compositions pénales réussies	2 685	1,9 (c)	+ 9,3
Classements sans suite ¹	8 343	5,8	- 6,7
Taux de réponse pénale [a+b+c]	94,2%	[94,0 % en 2012]	

1. Motifs : recherches infructueuses, désistement ou carence du plaignant, état mental déficient, responsabilité de la victime, victime désintéressée d'office, régularisation d'office, préjudice ou trouble peu important.

Orientations données par les parquets en 2013 aux affaires poursuivables mettant en cause les mineurs



Source : Ministère de la Justice/SG/SDSE, système d'information décisionnel pénal (SID pénal)

Mineurs délinquants : activité des juges des enfants et des tribunaux pour enfants

Activité des juges des enfants	2013	Évolution 2013/12 en %
Mineurs délinquants dont le juge des enfants a été saisi	66 274	- 2,6
Agés de moins de 13 ans	2 527	- 9,3
13 à 14 ans	12 971	- 4,2
15 à 16 ans	31 825	- 2,8
17 ans	18 690	+ 0,1
non renseigné	261	- 19,4
Mesures présentencielles prononcées	37 329	+ 1,4
Mesures judiciaires d'investigation éducative, expertise	6 940	- 0,1
Placement, liberté surveillée, réparation	22 306	+ 0,5
Contrôle judiciaire	6 414	+ 2,3
Détention provisoire	1 669	+ 16,9
Mineurs jugés	63 310	- 3,9
Mineurs jugés en audience de cabinet	37 050	- 6,3
Mineurs jugés en audience de TE	26 260	- 0,5
Décisions rejetant la poursuite	7 154	- 1,3
Mesures et sanctions définitives prises	58 296	- 2,2
Admonestation, remise à parents, dispense de mesure ou de peine	20 915	- 8,1
Liberté surveillée, protection judiciaire, placement, réparation	9 135	- 5,2
Sanction éducative	3 210	+ 27,8
TIG, sursis TIG, stage de citoyenneté	5 140	+ 4,2
Amende ferme ou avec sursis	3 493	- 3,4
Emprisonnement avec sursis simple	7 796	- 2,2
Emprisonnement avec sursis et mise à l'épreuve	3 707	- 3,4
Emprisonnement ferme	4 900	+ 12,2

Source : Ministère de la Justice/SG/SDSE, tableaux de bord des tribunaux pour enfants

Hébergement collectif spécialisé de mineurs sous protection judiciaire

Ile-de-France
et Outre Mer

— Ressort de Direction
inter-régionale de la PJJ

50 Centres éducatifs fermés

◆ Secteur public (17 CEF)

◇ Secteur associatif (33 CEF)

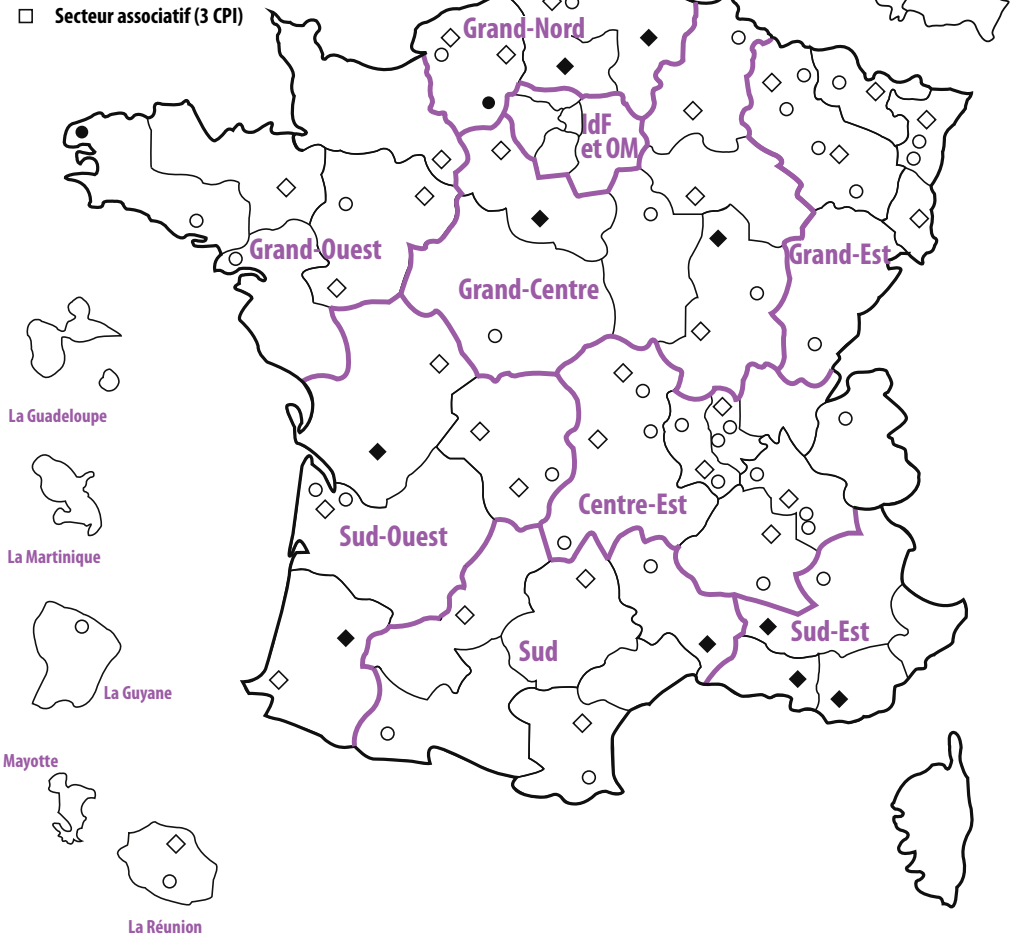
52 Centres éducatifs renforcés

● Secteur public (4 CER)

○ Secteur associatif (48 CER)

3 Centres de placement immédiat

□ Secteur associatif (3 CPI)



Source : Ministère de la Justice/DPJJ/SDPOM/BSI-L3

■ Direction de la protection judiciaire de la jeunesse

- 11 pôles territoriaux de formation
- 9 directions interrégionales
- 54 directions territoriales

■ Établissements, services et unités relevant du secteur public

220 établissements et services

- 17 centres éducatifs fermés [CEF]

33 établissements de placement éducatif [EPE]

- 31 établissements de placement éducatif et d'insertion [EPEI]
- 93 services territoriaux éducatifs de milieu ouvert [STEMO]
- 25 services territoriaux éducatifs de milieu ouvert et d'insertion [STEMOI]
- 3 services éducatifs auprès du tribunal [SEAT]
- 11 services territoriaux éducatifs et d'insertion [STEI]
- 6 services éducatifs au sein d'établissements pénitentiaires pour mineurs [SEEPM]
- 1 service éducatif au centre de jeunes détenus de Fleury-Mérogis [SECJD]

488 unités éducatives

- 17 unités éducatives centres éducatifs fermés [CEF]
- 4 unités éducatives centres éducatifs renforcés [UECER]
- 22 unités éducatives d'hébergement diversifié [UEHD]
- 74 unités éducatives d'hébergement collectif [UEHC]
- 267 unités éducatives de milieu ouvert [UEMO]
- 9 unités éducatives auprès du tribunal [UEAT]
- 85 unités éducatives d'activités de jour [UEAJ]
- 3 unités rattachées aux services éducatifs auprès des tribunaux [UESEAT]
- 6 unités des services éducatifs au sein d'établissements pénitentiaires pour mineurs [UESEEPM]
- 1 unité éducative au centre de jeunes détenus de Fleury-Mérogis [UECJD]

■ Établissements, services et unités habilités relevant du secteur associatif

1 102 établissements et services habilités gérés par 552 associations

- Soit 33 centres éducatifs fermés [CEF]
- 48 centres éducatifs renforcés [CER]
- 3 centres de placement immédiat [CPI]
- 699 établissements de placement
 - 108 lieux de vie [LVA]
 - 125 maisons d'enfants à caractère social [MECS]
 - 44 centres d'hébergement diversifié [CHD]
 - 36 centres de placement familial et socio-éducatif [CPFSE]
 - 47 centres scolaires et professionnels [CSP]
 - 3 foyers de jeunes travailleurs [FJT]
 - 148 foyers
 - 188 établissements de placement autres
- 180 services d'action éducative en milieu ouvert [SAEMO]
- 88 services d'investigation éducative [SIE]
- 42 services de réparation pénale [SRP]
- 9 services d'insertion

■ Les **Centres Éducatifs Renforcés [CER]** sont gérés par le secteur associatif, les UECER sont des unités éducatives rattachées aux établissements de placement éducatif du service pénitentiaire. Ils ont pour mission d'accueillir les mineurs afin de les éloigner de leur environnement, de créer une «rupture» afin de préparer les conditions de leur insertion sociale et professionnelle. Ils s'appuient sur des programmes d'activité intensifs durant lesquels les jeunes bénéficient d'un encadrement éducatif permanent.

■ Les **Centres de Placement Immédiat [CPI]** relèvent du secteur associatif. Ils sont habilités à prendre en charge des mineurs de 13 à 18 ans ayant commis des actes de délinquance, pour lesquels un accueil sans délai ni préparation est prescrit par les magistrats.

■ Les **Centres Éducatifs Fermés [CEF]** relèvent soit du secteur associatif, soit du secteur public. Il s'agit d'un dispositif éducatif alternatif à l'incarcération qui s'appuie sur la contrainte posée par la décision judiciaire. Les mineurs qui ont commis des actes de délinquance âgés de 13 à 18 ans y sont placés en application : d'un contrôle judiciaire, d'un sursis avec mise à l'épreuve, d'un placement à l'extérieur ou à la suite d'une libération conditionnelle.

Activité de protection judiciaire de la jeunesse

Mesures suivies dans l'année	à la charge de l'État-DPJ et confiée au				à la charge des départements et confiée à l'ASE ou au secteur associatif ¹	
	Secteur public		Secteur associatif		2012	2013
	2012	2013	2012	2013		
Investigation	64 748	64 820	23 080	21 279		
au titre de l'enfance délinquante	50 238	52 316	210	175		
de l'enfance en danger	14 495	12 485	22 868	21 104		
de la protection des jeunes majeurs	15	19	2			
Placement	5 284	4 865	5 025	4 605	113 688	116 174
au titre de l'enfance délinquante	5 234	4 817	5 006	4 592		
de l'enfance en danger	37	39			113 688	116 174
de la protection des jeunes majeurs	13	9	19	13		
Milieu ouvert	102 186	98 674	11 630	10 778	108 704	110 867
au titre de l'enfance délinquante ²	101 695	98 414	11 472	10 677		
de l'enfance en danger	433	228			108 704	110 867
de la protection des jeunes majeurs	58	32	158	101		
Total	172 218	168 359	39 735	36 662	222 392	227 041
au titre de l'enfance délinquante	157 167	155 547	16 688	15 444		
de l'enfance en danger	14 965	12 752	22 868	21 104	222 392	227 041
de la protection des jeunes majeurs	86	60	179	114		
Jeunes suivis dans l'année toutes mesures et tous fondements juridiques confondus						
de 0 à 6 ans	4 641	4 531	10 943	12 012	68 653	70 088
de 7 à 12 ans	6 571	6 264	11 669	12 309	70 398	71 869
de 13 à 15 ans	18 767	18 685	9 828	10 052	50 945	52 010
de 16 à 17 ans	34 765	34 150	10 276	9 679	31 759	32 423
18 ans et plus	30 537	31 275	4 529	4 076		
Non renseigné	22	33	4	2	637	651
Garçons	78 110	77 887	30 389	30 198	123 258	125 835
Filles	17 193	17 051	16 860	17 932	99 134	101 206
Ensemble	95 303	94 938	47 249	48 130	222 392	227 041

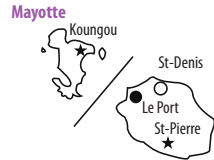
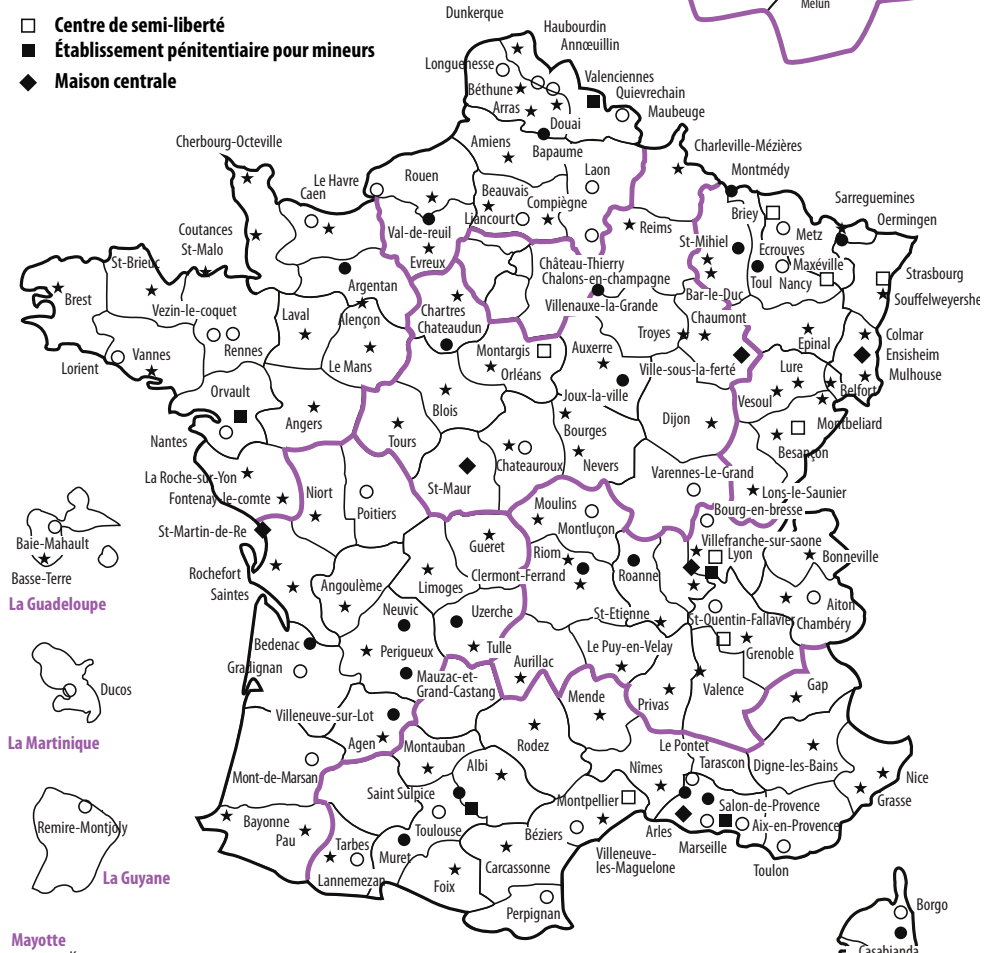
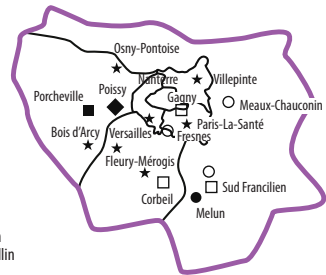
1. Les mesures 2013 et le nombre de jeunes 2012 et 2013 pris en charge au titre de l'article 375 du code civil par les associations et les services d'aide sociale à l'enfance ont été estimés.

2. Le secteur associatif assure uniquement des réparations, le secteur public exécutant toutes les catégories de mesures éducatives de milieu ouvert pénal.

Source : Ministère de la Justice/DPJJ

L'administration pénitentiaire

- ★ **Maison d'arrêt**
- **Centre de détention**
- **Centre pénitentiaire**
- **Centre de semi-liberté**
- **Établissement pénitentiaire pour mineurs**
- ◆ **Maison centrale**



Source : Ministère de la Justice/DAP

■ 191 établissements pénitentiaires, 57 516 places en service [au 1^{er} janvier 2014]

99 maisons d'arrêt [MA] et 41 quartiers MA situés dans des centres pénitentiaires, recevant les prévenus (détenus en attente de jugement) et les condamnés dont le reliquat de peine est inférieur ou égal à deux ans lors de leur condamnation définitive.

85 établissements pour peine

25 centres de détention [CD] et 37 quartiers [QCD] accueillant des condamnés à plus de deux ans considérés comme présentant les perspectives de réinsertion les meilleures. À ce titre, les CD ont un régime de détention principalement orienté vers la resocialisation des détenus.

43 centres pénitentiaires [CP], établissements mixtes qui comprennent au moins deux quartiers à régime de détention différent (maisons d'arrêt, centre de détention et/ou maison centrale).

6 maisons centrales [MC] et 5 quartiers [QMC] recevant les condamnés les plus difficiles. Leur régime de détention est essentiellement axé sur la sécurité.

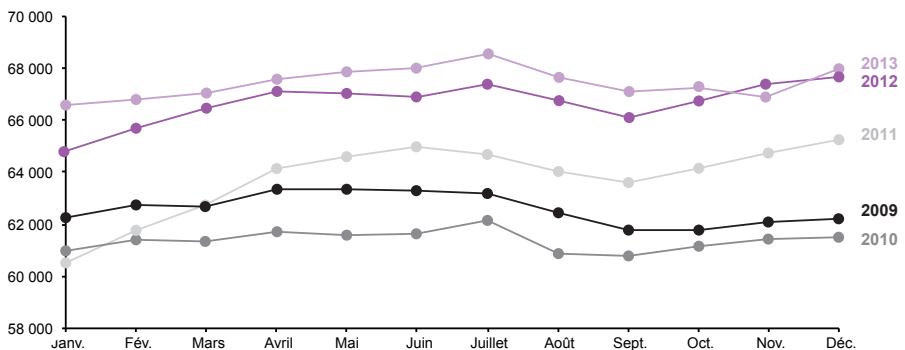
11 centres de semi-liberté autonomes [CSL], recevant les condamnés admis au régime de la semi-liberté et 10 quartiers [QSL], 7 quartiers pour peines aménagées [QPA].

6 établissements pénitentiaires pour mineurs [EPM]

1 établissement public de santé national à Fresnes (relevant du ministère de la Santé)

Évolution de la population carcérale (personnes détenues)

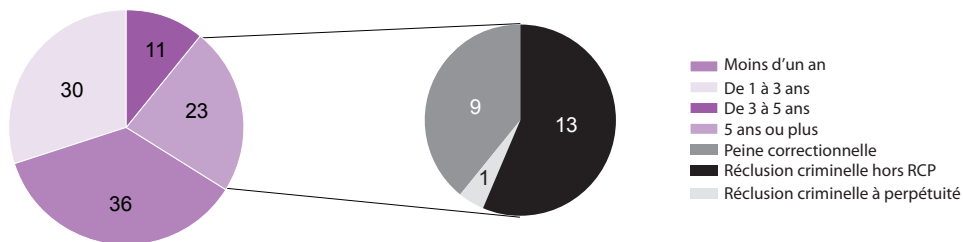
Nombre de personnes détenues au 1^{er} du mois



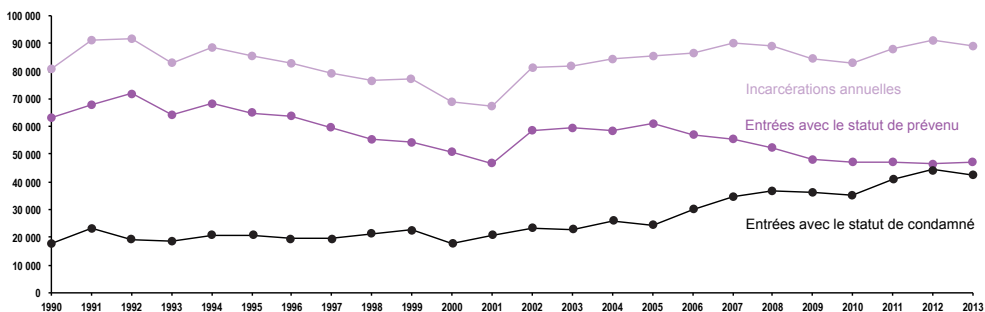
Source : Ministère de la Justice/DAP/PMJ5, statistique mensuelle des personnes écrouées

Population pénitentiaire au 1 ^{er} janvier 2014	2013	Évolution 2013/12 en %
Personnes écrouées	77 883	+ 1,4
<i>dont personnes détenues</i>	67 075	+ 0,8
Condamnés	61 261	+ 1,5
Prévenus	16 622	+ 1,0
Hommes	75 193	+ 1,5
Femmes	2 690	- 1,5
Moins de 18 ans	734	+ 0,7
18 ans à moins de 25 ans	18 918	- 1,1
25 ans à moins de 30 ans	15 872	+ 1,5
30 ans à moins de 40 ans	20 541	+ 1,7
40 ans et plus	21 818	+ 3,4
Français	63 315	+ 0,5
Étrangers	14 568	+ 5,4

Peines en cours d'exécution par les 61 261 détenus condamnés au 1^{er} janvier 2014 [part en %]



Flux annuel de placements sous écrou



Source : Ministère de la Justice/DAP/PMJ5, statistiques mensuelle et trimestrielle des personnes écrouées

Le milieu fermé

Entrées en prison en 2013	89 290	100,0	
Condamnés	42 292	47,4	
Prévenus	46 998	52,6	100,0
dans le cadre de la comparution immédiate	21 250		45,2
dans le cadre d'une autre procédure	25 748		54,8

■ 88 203 libérations en 2013

dont 7 999 libérations conditionnelles

Durée moyenne de détention¹ [en mois]	2012	2013
Toutes détentions	9,9	10,4
Détention provisoire	4,2	4,2

1. Rapport de la population moyenne des écroués sur les placements sous écrou au cours de l'année.

Mesures d'individualisation des peines

Mesures d'individualisation des peines décidées par les JAP	2013	Évolution 2013/12 en %
Permission de sortir	55 302	- 6,2
Placement à l'extérieur	2 176	- 3,6
Placement en semi-liberté	4 651	- 4,4
Libération conditionnelle ¹	7 999	+ 0,2
Placement sous surveillance électronique	23 147	- 0,3

1. Décisions prises par les JAP et les tribunaux d'application des peines (TAP).

Le milieu ouvert

Les condamnés exécutant leur peine en milieu ouvert sont soumis à diverses obligations, sous le contrôle du juge de l'application des peines, qui est assisté d'un service pénitentiaire d'insertion et de probation.

On distingue principalement :

- ➔ les condamnés à une peine d'emprisonnement assortie d'un **sursis avec mise à l'épreuve** ;
- ➔ les condamnés à un **travail d'intérêt général**, qui accomplissent au profit d'une collectivité publique, d'un établissement public ou d'une association, un travail non rémunéré d'une durée de 40 à 210 heures ;
- ➔ les **libérés conditionnels**, qui en raison de gages sérieux de réadaptation sociale, sont mis en liberté par anticipation, sous condition de se soumettre au contrôle du juge de l'application des peines et de respecter diverses obligations pendant un délai au moins égal au reliquat de la peine.

■ 103 services pénitentiaires d'insertion et de probation [SPIP]

■ 174 108 personnes prises en charge en milieu ouvert au 1^{er} janvier 2014

Mesures en cours au 1 ^{er} janvier 2014		Évolution 2014/13 en %
Toutes mesures suivies par les SPIP	196 207	- 0,6
Sursis avec mis à l'épreuve	141 107	- 2,6
Travail d'intérêt général	16 196	+ 5,9
Autres mesures (contrôles judiciaires, sursis tig, interdictions de séjours, ...)	32 476	- 29,0
Libérations conditionnelles	6 428	- 3,4

Durée moyenne des mesures ¹ [en mois]	2013
Toutes mesures	21,9
<i>dont sursis avec mise à l'épreuve</i>	24,6
<i>travail d'intérêt général</i>	11,8
<i>contrôle judiciaire</i>	18,3
<i>libérations conditionnelles</i>	10,8

1. Durée en mois : (nombre moyen de mesures suivies une année donnée / entrées annuelles) x 12

Source : Ministère de la Justice/DAP, statistiques des services pénitentiaires d'insertion et de probation.

L'AIDE JURIDICTIONNELLE

Admissions à l'aide juridictionnelle 2013

	2013	Évolution 2013/12 en %
Nombre total d'admissions	919 625	+ 0,4
<i>dont procédures avec commission d'office</i>	311 523	+ 2,7
Admission à l'aide totale	826 135	+ 0,5
Admission à l'aide partielle	93 490	- 0,3
Admissions sur contentieux civils et administratifs	542 686	+ 0,4
Cours d'appel	35 599	+ 0,6
Tribunaux de grande instance - hors JEX	273 437	- 1,7
<i>dont JAF - divorce</i>	102 773	- 3,6
<i>JAF - hors divorce</i>	109 637	- 2,3
Juge des enfants - assistance éducative	50 729	+ 8,6
Tribunaux d'instance - hors JEX	46 099	- 4,6
Juges de l'exécution - TGI et TI	10 795	+ 8,9
Conseils de prud'hommes	24 951	- 6,5
Autres [tribunaux de commerce, TASS, ...]	22 680	- 6,8
Juridictions administratives	47 603	+ 10,3
Conditions de séjour des étrangers ¹	30 793	+ 10,1
Admissions sur contentieux pénaux	376 627	+ 0,5
Cours d'appel	11 724	+ 3,5
Procédures criminelles	16 387	- 3,0
Cours d'assises - accusé	2 511	- 0,3
Cours d'assises - partie civile	3 921	- 0,4
Instruction criminelle - mis en examen	5 524	- 6,4
Instruction criminelle - partie civile	4 431	- 2,4
Procédures correctionnelles	263 521	+ 1,3
Tribunal correctionnel - prévenu	149 534	+ 1,2
Tribunal correctionnel - partie civile	29 777	- 3,9
Instruction - mis en examen [y compris mineurs]	80 718	+ 4,0
Instruction - partie civile	3 492	- 6,3
Juge des enfants et tribunaux pour enfants	46 742	- 3,2
Procédures contraventionnelles	4 004	- 9,0
Contrôle de l'enquête de police judiciaire, application des peines, mesures alternatives aux poursuites	34 249	+ 1,8
Non renseigné	312	- 6,3

1. Y compris les reconduites à la frontière.

Source : Ministère de la Justice/SG/SDSE, exploitation statistique du répertoire de l'aide juridictionnelle

LA JUSTICE ADMINISTRATIVE

Les moyens en 2014

	Montants [en Mo d'euros] 2014	Évolution 2014/13 en %
Crédits de paiement	375,08	1,5 %
Dépenses de personnel [titre II]	310,15	2,1 %
Fonctionnement, investissement, interventions [autres titres]	50,68	- 4,1 %
Frais de justice	14,25	10,5 %

Activité des juridictions administratives en 2013

	Conseil d'État	Cours administratives d'appel	Tribunaux administratifs ¹
Requêtes			
Affaires enregistrées ²	9 235	28 885	175 762
<i>Évolution 2013/12 en %</i>	+ 2,2	+ 1,4	- 1,5
Affaires réglées	9 685	29 015	183 182
<i>Évolution 2013/12 en %</i>	+ 6,1	- 0,5	- 3,8
Affaires en instance au 31 décembre	6 320	27 549	149 904
<i>Évolution 2013/12 en %</i>	- 6,7	- 0,4	- 4,8
Délai d'écoulement du stock [en mois] ³	7,8	11,4	9,8
<i>Rappel délai 2012</i>	8,9	11,4	9,9

Activité des juridictions administratives en 2013

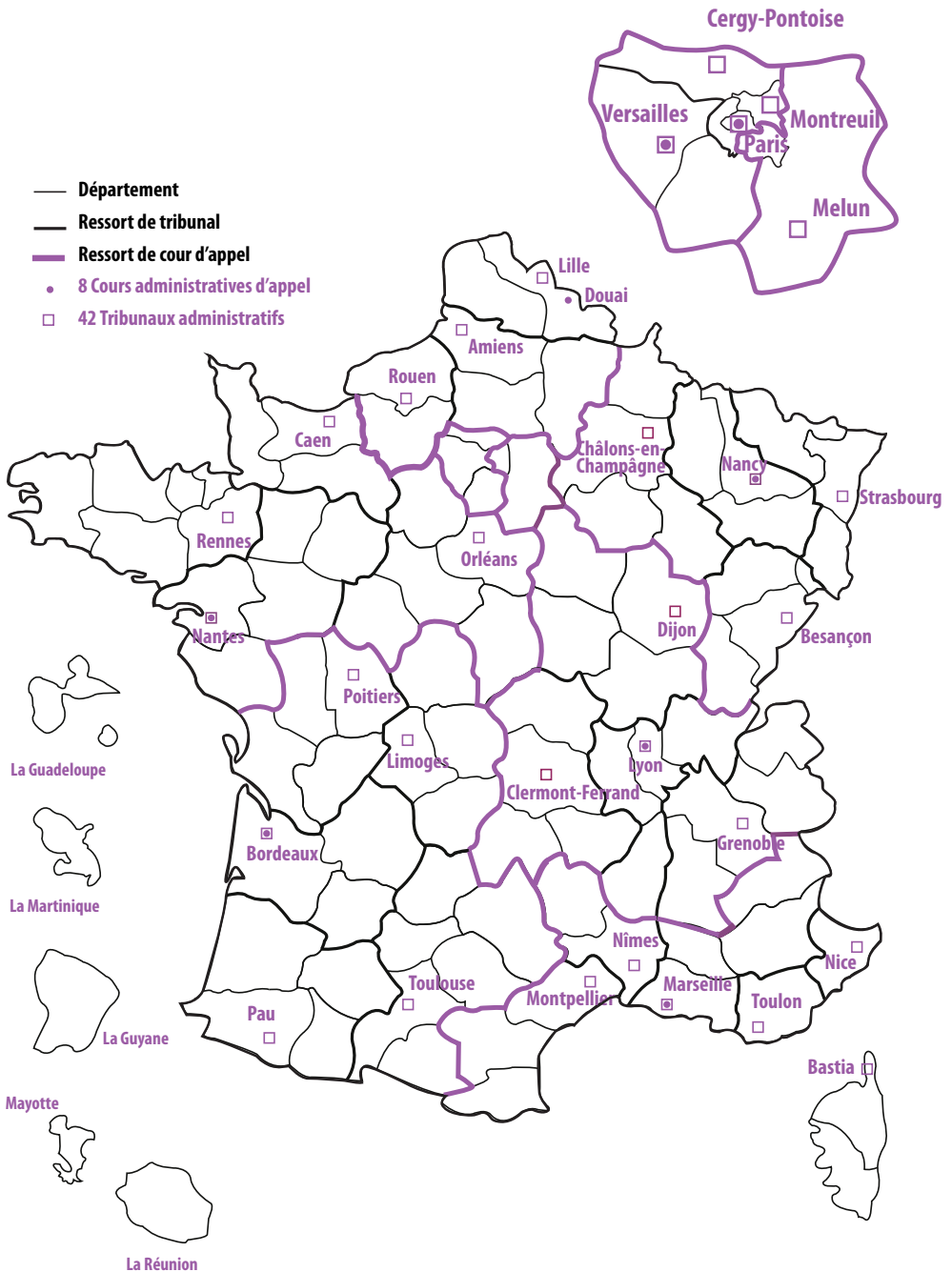
Cours	Affaires enregistrées ²	Affaires réglées	Affaires en instance au 31 décembre
Bordeaux	3 530	3 276	3 000
Douai	2 206	1 856	1 718
Lyon	3 591	3 254	2 692
Marseille	5 012	5 150	7 196
Nancy	2 290	2 271	1 721
Nantes	3 521	3 336	3 344
Paris	4 859	5 485	4 156
Versailles	3 876	4 387	3 722
Toutes cours administratives d'appel	28 885	29 015	27 549

1. Y compris les collectivités d'outre-mer.

2. Plusieurs requêtes fondées sur un même texte peuvent être regroupées en une seule affaire.

3. Délais prévisibles moyens d'élimination des affaires en stock.

Source : Conseil d'État, rapport public 2014



Source : Conseil d'État

L'INDEMNISATION EN MATIÈRE DE DÉTENTION PROVISOIRE

Activité des premiers Présidents de cour d'appel en matière de réparation des détentions provisoires	2013	Évolution 2013/12 en %
Nombre de requêtes reçues	480	+ 0,4
Nombre de décisions rendues	438	- 16,6
Indemnisation	354	- 17,5
Taux d'indemnisation	81 %	- 1,1
Montants versés [en Mo d'euros]	5,3	- 35,5
Rejet, irrecevabilité et autres	84	- 12,5
Nombre d'affaires en cours	420	+ 3,2
Commission nationale de réparation des détentions provisoires		
Nombre de recours	45	- 2,2
Nombre de décisions rendues	49	- 5,8
Rejet, irrecevabilité et autres	11	- 35,3
Réformation	38	+ 8,6
Délai moyen de traitement [en mois]	8,2	+ 4,7
Montants versés [en Mo d'euros]	1,15	- 37,5
Durée moyenne des détentions provisoires indemnisées [en jours]	405	- 1,0
Nombre d'affaires en cours	13	- 23,5

Source : rapport annuel de la cour de cassation et enquête suivi des réparations des détentions provisoires à tort

LES VICTIMES D'INFRACTIONS

L'indemnisation des victimes - CIVI -	2013	Évolution 2013/12 en %
Nombre de dossiers ouverts	19 598	- 1,8
Nombre de décisions rendues	21 845	- 3,0
Montants accordés par les commissions d'indemnisation des victimes d'infraction [en Mo d'euros]	230,1	- 7,3
Nombre de demandes d'indemnisation à traiter au 31-12-2013	15 934	+ 1,5
Les associations d'aide aux victimes		
Nombre d'associations ¹	166	
Nombre de saisines des associations	313 342	
en matière civile	81 464	
en matière pénale	231 878	
Nombre de personnes aidées	322 388	

1. 157 associations ont répondu sur leur activité en 2013.

Source : Ministère de la Justice/SG/SDSE, cadres du parquet, enquête auprès des associations de victimes

L'ACCÈS AU DROIT

- 100 conseils départementaux de l'accès au droit [lois des 10-07-1991 et 18-12-1998]
- 137 maisons de justice et du droit ayant reçu 685 000 personnes en 2013
- 39 antennes de justice ayant reçu 97 300 personnes en 2013

Source : Ministère de la Justice/SG/SADJAV et SDSE, enquête auprès des MJD

LES AUXILIAIRES DE LA JUSTICE

- 349 associations dans le secteur pénal¹ [aide aux victimes, enquêtes sociales rapides, enquêtes de personnalité, contrôles judiciaires socio-éducatifs et médiations pénales, ...]
- 1 788 conciliateurs de justice
- 60 223 avocats²
 - 106 avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation²
 - 234 greffiers de tribunal de commerce²
- 3 265 huissiers de justice²
 - 118 administrateurs judiciaires²
 - 306 mandataires liquidateurs²
- 9 685 notaires²
 - 406 commissaires-priseurs judiciaires²

1. Certaines associations sociojudiciaires peuvent intervenir en présentiel et en suivi de mesures alternatives aux poursuites.
2. Au 1^{er} janvier 2014.

Source : Ministère de la Justice/DACS, bureau de la prospective et de l'économie des professions, bureau du droit de l'économie des entreprises, PEJC

Activité des conciliateurs de justice

	2013	Évolution 2013/12 en %
Nombre de saisines	133 472	+ 18,3
Nombre d'affaires conciliées	78 616	+ 24,7
Taux de conciliation	58,9 %	

Source : Ministère de la Justice/SG/SDSE, enquête conciliateurs

Liste des sigles et abréviations utilisés

AEMO	Action éducative en milieu ouvert
AJ	Aide juridictionnelle
ASE	Aide sociale à l'enfance
CARPA	Caisse des règlements pécuniaires des avocats
CD	Chambre détachée
CIVI	Commission d'indemnisation des victimes d'infraction
CPH	Conseil des prud'hommes
CRPC	Comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité
DAP	Direction de l'administration pénitentiaire
DACG	Direction des affaires criminelles et des grâces
DACS	Direction des affaires civiles et du sceau
DPJJ	Direction de la protection judiciaire de la jeunesse
JAF	Juge aux affaires familiales
JAP	Juge de l'application des peines
JE	Juge des enfants
JEX	Juge de l'exécution
JLD	Juge des libertés et détention
JP	Juge de proximité
LOLF	Loi organique relative aux lois de finances
MAJ	Mesures d'aide judiciaire
MAP	Mesures alternatives aux poursuites
MJD	Maison de la justice et du droit
PAP	Projet annuel de performance
PLF	Projet de loi de finances
PV	Procès-verbaux
RAP	Rapport annuel de performance
RCP	Réclusion criminelle à perpétuité
SADJAV	Service de l'accès au droit et à la justice et de l'aide aux victimes
SDSE	Sous-direction de la Statistique et des Études
SID	Système d'Information décisionnel pénal
SPIP	Service pénitentiaire d'insertion et de probation
TASS	Tribunal des affaires de sécurité sociale
TC	Tribunal de commerce
TCI	Tribunal du contentieux de l'incapacité
TE	Tribunal pour enfants
TGI	Tribunal de grande instance
TGIcc	Tribunal de grande instance à compétence commerciale
TI	Tribunal d'instance
TIG	Travail d'intérêt général
TMC	Tribunal mixte de commerce
TP	Tribunal de police
TPIcc	Tribunal de première instance à compétence commerciale
TSA	Tribunal supérieur d'appel
e	Donnée estimée
nd	Donnée non disponible
ns	Donnée non significative
Mo	Million

Plus d'informations sur le site du ministère de la Justice

<http://www.justice.gouv.fr>

“CHIFFRES-CLÉS DE LA JUSTICE”

Brochure annuelle qui rassemble les principaux chiffres sur les moyens et l'activité de la Justice

Disponible sur le site du ministère de la Justice

<http://www.justice.gouv.fr/budget-et-statistiques-10054/chiffres-cles-de-la-justice-10303/>

Pour une brochure imprimée, adresser votre demande à :

Ministère de la Justice, Sous-direction de la Statistique et des Études
13, place Vendôme - 75 042 Paris Cedex 01

“INFOSTAT JUSTICE”

Un thème analysé en quatre pages de commentaires et tableaux simples, accessible à tous publics, en prise avec l'actualité.

- | | |
|---|--|
| 131. Les chiffres de la justice française à l'aune des critères européens d'efficacité | 122. Les Français et la prison |
| 130. Quelles entreprises font l'objet d'une ouverture de procédure collective ? | 121. Le recours au suivi socio-judiciaire |
| 129. Le travail d'intérêt général, 30 ans après sa création | 120. L'injonction de faire : une procédure efficace |
| 128. Une pension alimentaire fixée par les juges pour deux tiers des enfants de parents séparés | 119. Trajectoires judiciaires des mineurs et désistance |
| 127. Une approche statistique de la récidive des personnes condamnées | 118. Peines planchers : application et impact de la loi du 10 août 2007 |
| 126. Le profil des pacésés | 117. Divorces : une procédure à deux vitesses |
| 125. L'opinion des Français sur la Justice | 116. La fixation du montant des pensions alimentaires : des pratiques et un barème |
| 124. Délais de la mise à exécution des peines d'emprisonnement ferme | 115. Les filières pénales de prise en charge des mineurs dans les années 2000 |
| 123. Le traitement judiciaire de la délinquance routière | |

Disponible sur le site du ministère de la Justice : rubrique publication/statistiques

<http://www.justice.gouv.fr/budget-et-statistiques-10054/infostats-justice-10057/>

Pour un exemplaire papier, adresser votre demande à :

Ministère de la Justice, Sous-direction de la Statistique et des Études
13, place Vendôme - 75 042 Paris Cedex 01

“DONNÉES STATISTIQUES”

De plus en plus de données statistiques en format numérique

Disponible sur le site du ministère de la Justice : rubrique publication/statistiques

<http://www.justice.gouv.fr/budget-et-statistiques-10054/donnees-statistiques-10302/>

0 1 0
1 2 1
2 3 2
3 4 3
4 5 4
5 6 5
6 7 6
7 8 7
8 9 8
9 0 9
0 1 0
1 2 1
2 3 2
3 4 3
4 5 4
5 6 5
6 7 6
7 8 7
8 9 8
9 9

